



Libres penseurs athées
COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

LPA-AFT intervient devant les tribunaux en appui à la Loi 21

Montréal, le 15 juin 2020 – *Libres penseurs athées* (LPA-AFT), association qui prône la laïcité et la défense des droits des athées, annonce son intention de demander à faire une intervention amicale devant les tribunaux dans la cause **I. N. HAK et al. contre la Procureure-générale du Québec**.

LPA-AFT considère que la Loi 21 est une législation phare, une avancée historique pour la laïcité. Bien que ses dispositions soient modestes -- son interdiction du port des signes religieux ne s'applique qu'à une partie de la fonction publique et, de plus, elle ne touche pas aux considérables privilèges fiscaux dont jouissent les institutions religieuses --, cette Loi place le Québec néanmoins à l'avant-garde de la lutte pour la laïcité dans le monde. Son affirmation de la laïcité d'État, son insertion de ce principe dans la *Charte des droits et libertés de la personne*, ainsi que son souci pour la liberté de conscience des élèves dans les écoles et des usagers des services civils, font de cette Loi une mesure d'une grande envergure.

Selon David Rand, président de *Libres penseurs athées*, « En tant que défenseurs de la laïcité, nous nous devons de faire tout ce que nous pouvons pour assurer que cette Loi ne soit ni abrogée ni affaiblie par les adversaires des libertés fondamentales et de la laïcité, car elle aide à protéger la liberté de conscience de tous et de toutes. En tant qu'athées, nous saluons la volonté, exprimée par le biais de la Loi 21, de mettre fin à certains privilèges religieux qui constituent de la discrimination contre les athées et contre les autres incroyants. » En effet, permettre aux fonctionnaires et aux enseignants croyants de faire de l'affichage idéologique dans la fonction publique, pourvu que leur idéologie soit religieuse, constitue un privilège indu accordé aux religions.

Pour cette intervention, LPA-AFT sera représentée par Maître Marc-André Nadon, celui qui s'est distingué devant les tribunaux dans sa défense de l'auteure et militante laïque Djemila Benhabib contre des accusations gratuites, ainsi que par son collègue Maître Samuel Bachand, du cabinet *PFD Avocats*. *Libres penseurs athées* se joint à deux autres associations, le *Mouvement laïque québécois* (MLQ) et *Pour les droits de femmes du Québec* (PDF-Q) qui interviennent déjà en appui à la Loi 21.

– 30 –

POUR INFORMATIONS:

David Rand

bulletin arobas atheologie.ca

Pierre Thibault

secretariat arobas atheologie.ca

Site web : www.atheologie.ca

Faire un don à notre Fonds légal : www.atheologie.ca/memoires/fonds-legal/